

Absent excusé : Robert WURGEL avec pouvoir à Léon ESPINASSON

Absente : Françoise BERTHOLET

Jean-Pierre ROUSSELET est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 novembre 2008 est approuvé après avoir incorporé dans le paragraphe sur la convention d'occupation de locaux communaux par l'E.M.I, le montant de l'indemnité de location annuelle fixée à 90 € par les élus.

URBANISME

André CHABERT présente au conseil les dossiers suivants :

• PERMIS DE CONSTRUIRE

Sur les parcelles suivantes construction de 2 maisons mitoyennes :

- lot n°10 : M et Mme GARIN Sébastien avec M et Mme ROMDHANE Ykbel,
- lot n°3 : M. BUCCHIONI Gaylord et M^{elle} REYMOND Eline avec M. CLAMARON Patrick et M^{elle} RIBEIRO Marie-Isabelle,
- lot n°4 : M. FICHET et M^{elle} PICCOLI avec M et Mme SGHAIER.

Construction d'une maison individuelle sur le lot n°7 pour M et Mme VALERO Raphaël

• DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME

Une demande est déposée par M COLOMBIN Gaël pour la construction d'une habitation non rattachée à un bâtiment existant sur une parcelle de 750 m².

Dans ce cas, le POS demande d'avoir une parcelle de surface minimale de 1000 m². Cette demande est refusée.

Une demande est déposée par Mme TEILLON Michelle pour les lots A et B créés à partir des parcelles 172-173-174 section D. Cette demande est conforme au POS et acceptée.

• DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil municipal décide de ne pas appliquer son droit de préemption urbain pour les ventes suivantes :

- Pré Fleuri : lot n°4, lot n°5, lot n°6, lot n°10, lot n°15 partie A,
- d'une parcelle de 97 m² appartenant à la menuiserie Brosse au profit du Conseil Général de l'Isère pour l'élargissement de la route de Morestel au droit de la croix du Gilin,
- de la partie logement de M et Mme VACHER, 60 rue du 19 mars 1962,
- des parcelles 172-173-174 section D situées à CHARRAY.

COMMUNICATION SUR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET SES ACTIONS

Gérald REYVERAND présente une synthèse des sujets abordés au dernier conseil communautaire :

- sur le débat d'orientation budgétaire pour ce mandat et concernant plus particulièrement le projet de piscine intercommunautaire. Compte tenu de son enveloppe budgétaire et du contexte économique actuel, ce dossier est à l'arrêt.
- maintien des services aux personnes : emploi, urbanisme, CLH, etc....
- projet Petite Enfance (0 à 6 ans) : une étude de faisabilité est engagée avec attendu des conclusions dans un an,
- développement économique : poursuite de l'accueil des entreprises sur les zones d'activité existantes,
- réflexion sur la mise en place de ressources supplémentaires pour la CCPC (taxe et/ou impôt).

PROPOSITION DE MODIFICATION DE DELEGUES COMMUNAUX AU SEIN DE LA C.C.P.C

Monsieur le Maire rappelle aux élus l'engagement qui a été pris en début de mandat pour palier à l'empêchement du maire de siéger à la C.C.P.C.

Cette situation étant terminée, Monsieur le Maire propose aux élus de modifier le choix des 2 délégués communaux siégeant au conseil communautaire, à savoir :

- Titulaire : Maurice BELANTAN, suppléant : Serge MENUET
- Titulaire : Gérald REYVERAND, suppléant : Jean-Pierre ROUSSELET.

Accord du conseil, par 17 voix pour et une abstention.

DEBAT SUR LA VIE COMMUNALE et POINT SUR LA COMMUNICATION

Monsieur le Maire demande aux élus que chacun s'exprime sur les moyens à mettre en œuvre afin d'améliorer la circulation de l'information et/ou de la communication.

Après discussions, il est décidé de

INFORMATION SUR LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente aux élus le bilan de fonctionnement de la cantine scolaire.

	Nbre repas servis par an	Part association par repas	Part communale par repas	Prix de revient du repas	Prix de vente du ticket
2006-2007	12 613	2,62 €	3,80 €	6,45 €	2,65 €

Monsieur le Maire fait remarquer que la part communale est supérieure à celle pris en charge par l'association Cantine.

Il précise que le prix de vente du ticket cette année est inchangé depuis 2007.

Monsieur le Maire attire l'attention des élus pour qu'un équilibre soit recherché entre la part communale et la part provenant de l'association.

Après discussions, Monsieur le Maire propose aux élus que des discussions s'engageront rapidement avec l'association Cantine pour trouver la meilleure solution avant la fin de cette année scolaire pour venir à cet équilibre.

Accord du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.